

## APPEL A CANDIDATURES

### REGLEMENT DE CONSULTATION AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Local communal à usage de restauration - Complexe sportif de Montaleigne  
Chemin de l'Estelle 06800 CAGNES SUR MER



## Article 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent appel à candidatures concerne la mise à disposition d'un local communal à usage de restauration, situé dans l'enceinte du complexe sportif de Montaleigne, sis Chemin de l'Estelle 06800 Cagnes-sur-Mer et cadastré section CN n°17.

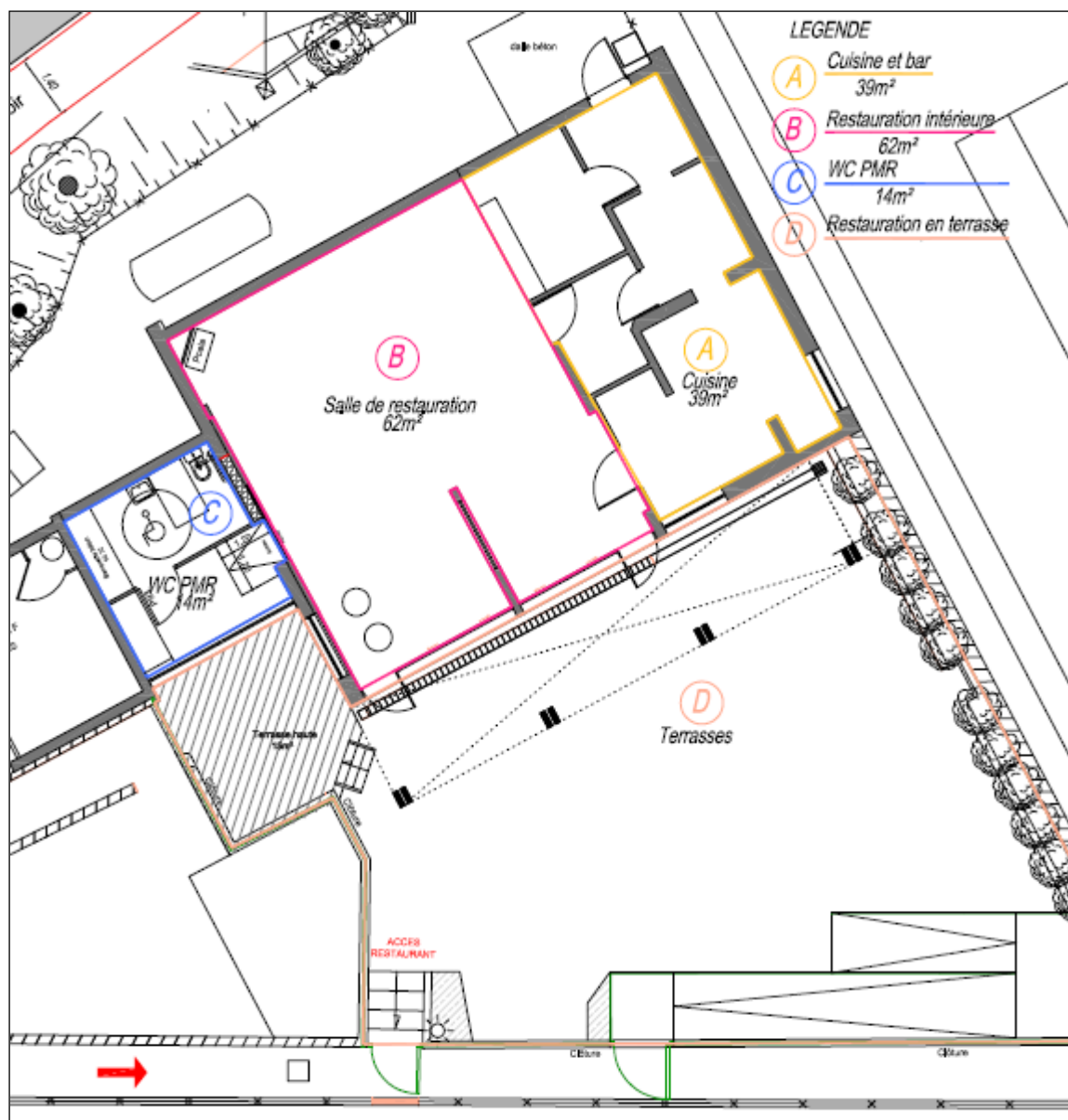
## Article 2 - DESCRIPTION DU LOCAL

### Plan de situation



Ce local d'une superficie de 115 m<sup>2</sup> se compose d'une salle de restauration, d'une cuisine et d'un toilette PMR. Il existe également une terrasse.





### Article 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le local faisant partie du domaine public communal, l'exploitation se fera par le biais d'une convention d'occupation précaire d'une durée de **3 ans** et dont le projet est joint au présent règlement.

Le présent appel à candidatures est lancé avec une redevance mensuelle de :  
**Neuf cents euros (900,00 €)**

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance sera demandé.

Le bénéficiaire supportera l'ensemble des frais de fonctionnement résultant de l'exploitation des locaux ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



## Article 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Un avis d'appel à candidatures a été mis en ligne sur le site internet de la ville de Saint-Laurent-du-Var et sur le journal Les Petites Affiches conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant un dossier personnel et un dossier d'offre.

### 1) Dossier personnel

- une lettre de motivation
- profil professionnel du candidat (diplôme, expérience professionnelle)
- copies des titres et diplômes
- photocopie recto-verso de la pièce d'identité du candidat en cours de validité
- copie des statuts de la société et justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers (extrait Kbis, D1)
- une attestation sur l'honneur relative au respect des obligations déclaratives et de paiement en matière de cotisations et contributions sociales auprès de l'URSSAF
- une attestation sur l'honneur relative au respect des obligations sociales et notamment de la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés si l'entreprise à plus de 20 salariés (préciser si l'entreprise à moins de 20 salariés)
- avis d'imposition, le cas échéant
- attestation d'assurance

### 2) Dossier d'offre

- Présentation du projet (concept, gamme de produits proposés, ...)
- Business plan prévisionnel (plan de financement, moyens humains, stratégie commerciale, compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans, garanties bancaires le cas échéant...)
- Montant des investissements prévus et durée d'amortissement
- Carte, catalogue des produits
- Plan / croquis de l'aménagement du local

## Article 5 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Le dossier complet sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention :

**"Appel à Candidatures - Locaux de restauration - Complexe sportif de Montaleigne - Dossier personnel et offre - Ne pas ouvrir".**

Le dossier devra être adressé par courrier en lettre recommandée avec accusé réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessous :

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR  
Service Juridique, Règlementation et Patrimoine  
222 Esplanade du Levant  
Hôtel de Ville  
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE)

Du lundi au vendredi (hors jours fériés)  
De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



Hôtel de Ville  
222 Esplanade du Levant  
06700 Saint-Laurent-du-Var  
Standard : 04 92 12 42 42 - Fax : 04 92 12 42 43

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Juridique, Règlementation et Patrimoine :  
Tél : 04.92.12.42.61 - Fax : 04.92.12.60.94  
Courriel : [juridique@saintlaurentduvar.fr](mailto:juridique@saintlaurentduvar.fr)

**La date limite de présentation des dossiers des candidats est le :**

**Vendredi 26 avril 2019 à 16h00**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après l'heure et la date limite fixées au présent règlement, ou remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

## Article 6 - CRITERES ET MODALITES DE SELECTION

➤ Les **critères de sélection** suivants seront pris en compte lors de l'étude des dossiers :

### 1) Candidature (40 %)

- Expériences professionnelles dans le domaine
- Capacités financières
- Capacités techniques et moyens humains

### 2) Projet de restauration (45 %)

- Amplitude d'ouverture
- Offre de restauration
- Nombre de couverts
- Politique tarifaire

### 3) Qualité des aménagements (10 %)

- Type et qualité du mobilier
- Aménagement décoratif

### 4) Préservation de l'environnement (5 %)

- Recyclage des déchets
- Mesures prises en faveur du développement durable

➤ Les **modalités de sélection** se feront de la manière suivante :

- 1) Vérification de l'éligibilité du dossier au regard des pièces requises
- 2) Analyse sur le fond des dossiers au regard des critères de sélection précisés ci-dessus
- 3) Entretien avec les candidats ayant présenté les dossiers les plus intéressants
- 4) Information des candidats du résultat de l'appel à candidatures par courrier



## Article 7 - VISITES

Chaque candidat souhaitant visiter les lieux pourra le faire en prenant attache auprès du Service Juridique, Règlementation et Patrimoine aux coordonnées mentionnées ci-dessus (cf. article 5).

